



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°1/2019

Portant autorisation d'occupation du domaine public et réglementation du stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU l'avis favorable du gestionnaire de la voirie,
VU la demande formulée le 04/01/2019 par Monsieur Jonathan HARRAULT, sollicitant une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de travaux de reconstruction d'un immeuble, au droit du n°30 rue du Général Leclerc, du 10 au 25/01/2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement dans la rue du Général Leclerc à cette occasion ;

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Jonathan HARRAULT est autorisé à occuper le domaine public, *uniquement le trottoir au droit du n°30 rue du Général Leclerc soit environ 1 m de large sur 21,3 mètres linéaires*, de manière temporaire du 10 au 25/01/2019, afin de réaliser des travaux de reconstruction d'un immeuble sis au n°30, en toute sécurité pour les usagers de la voie publique.

Article 2 : Le trottoir au droit du n°30 rue du Général Leclerc sera barré à la circulation des piétons. Le cheminement piétonnier sera dévié sur le trottoir opposé.

Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit du n°30 rue du Général Leclerc des deux côtés de la chaussée. Les véhicules en stationnement interdit, gênant ainsi le bon déroulement des travaux, seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

Article 4 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 5 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par Monsieur Jonathan HARRAULT.

Article 6 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu et sophie.gelb@strasbourg.eu
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- La CTS
- Le SDIS
- Monsieur Jonathan HARRAULT

Fait à Eckwersheim, le 9 janvier 2019

Le Maire
Michel LEOPOLD

